

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 24 septembre 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 80

Pouvoirs : 5

Membres votants : 85

Date de la convocation : 18/09/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi 24 septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

**Etaient présents :** Monsieur ANTHIERENS André, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DITTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame FERAUD Sara, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur Georges Claude, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Madame SAVALLE Christelle, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESCHÉ André, Madame VARAISE Josiane, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

**Etaient absents/excusés :** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Monsieur THOUIN Michel.

**Pouvoirs :** Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur LEMERCIER Sébastien pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume.

**Délibération n° 143/2020 : Demande de subventions auprès de la DRAC Normandie, du Département de l'Eure, de la Région Normandie et de l'Education Nationale pour le déploiement du Projet Culturel de Territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.**

L'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-7 portant modification des statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie précise que cette dernière « élabore et conduit un programme d'actions culturelles... ».

En 2018-2019, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a élaboré son Projet de Territoire et son Projet Social de Territoire. Elle s'est engagée également dans une démarche participative d'élaboration d'un Projet Culturel de Territoire qui est le reflet du nouveau territoire avec comme objectif le déploiement d'actions culturelles sur l'ensemble du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Ce projet a été validé en Conseil Communautaire le 18 décembre 2019.

Une « Convention Pluriannuelle d'Objectifs de Développement Culturel et Patrimonial de Territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie » fixe ce partenariat sur la période de 2019-2022. Les cosignataires de cette convention sont :

- L'Etat (Ministère de la Culture) - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie ;
- Le Ministère de l'Education nationale - Direction des services départementaux de l'Education Nationale et la Région académique Normandie),
- Le Département de l'Eure et
- La Région Normandie.

L'Intercom Bernay Terres de Normandie continue à s'engager sur l'année scolaire 2020-2021 dans le développement d'actions culturelles sur son territoire.

Les partenaires financiers souhaitent accompagner l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans la continuité de ses actions et dans la mise en place de son récent Projet Culturel de Territoire.

La **DRAC de Normandie** souhaite continuer à accompagner l'action culturelle sur l'Intercom Bernay Terres de Normandie, considérant la qualité du projet culturel et la mobilisation de nombreux partenaires.

Le **Département de l'Eure** souhaite continuer à accompagner le projet en participant financièrement aux actions culturelles menées sur le territoire.

La **Région Normandie** souhaite accompagner financièrement notre territoire pour la mise en œuvre sur l'année 2020-2021 d'un nouveau dispositif dénommé « Culture Lab ».

Ce dispositif consiste à renforcer la qualité de vie et l'attractivité des territoires, participer à l'efficacité des politiques publiques par une répartition harmonieuse de l'offre culturelle, favoriser une meilleure circulation des œuvres et des artistes, encourager l'implication des échelons locaux dans le portage de projet culturel.

L'**Education Nationale** souhaite continuer à soutenir le projet en accompagnant financièrement notre territoire.

Afin de solliciter une subvention auprès de nos partenaires financiers, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie d'autoriser le Président à solliciter ces subventions auprès de ces partenaires. Il est aussi proposé d'élargir cette demande à d'autres partenaires éventuels tels que la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)**.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2017-92 portant modification des statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) qui précise que cette dernière élabore et conduit un programme d'actions culturelles... ;

Vu la délibération 212-2019 approuvant le projet culturel de territoire 2019-2023 ;

Sur proposition du bureau communautaire du 17 septembre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** le président à solliciter une subvention du montant le plus élevé possible auprès de la DRAC Normandie
- ✓ **AUTORISE** le président à solliciter une subvention du montant le plus élevé possible auprès du Département de l'Eure
- ✓ **AUTORISE** le président à solliciter une subvention du montant le plus élevé possible auprès de la Région Normandie
- ✓ **AUTORISE** le président à solliciter des subventions auprès d'autres organismes partenaires
- ✓ **AUTORISE** le président à signer les conventions en lien avec le Projet Culturel de Territoire voté le 18 décembre 2019

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|--------------------|--------|------|
| 80       | 5        | 85      | 0           | 85                 | 0      | 85   |

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200924-143\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

Affichage : 02/10/2020

